

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD011-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	67
Pouvoirs	9

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 2 février 2018

**LE 8 février 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CONTRAT DE GESTION DU SITE DE LOISIRS DE NEUFONT PAR L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND PERIGUEUX – ANNEE 2018**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, FAURE, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MAXHEIM-MALARD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOUIILLER, SALOMON.

MM. LE MAO, MOTTIER, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, RIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, MONTEIL-MAYAUD, DORET, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, COURNIL, RAYNAUD, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DENIS, LE PAPE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, MOSSION, LE VACAON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. COURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. MARTINEAU
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. AUDI	Pouvoir à	M. AUZOU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. MACARY	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme PAUL	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme DORET	Pouvoir à	M. LARENAUDIE
Mme ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

**OBJET : CONTRAT DE GESTION DU SITE DE LOISIRS DE NEUFONT PAR L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND PERIGUEUX  
ANNEE 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** le Grand Périgueux est compétent en matière de promotion du tourisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à la Loi NOTRe d'août 2015.

**Que** depuis 2017, le Grand Périgueux est propriétaire du Site de Loisirs de Neufont, situé à Saint-Amand-de-Vergt et il en a confié la gestion à l'Office de Tourisme.

**Qu'**afin de permettre à l'Office de Tourisme du Grand Périgueux d'assurer ses missions de gestionnaire d'équipement touristique, un Contrat d'exploitation et de gestion du site de loisirs de Neufont a été signé pour un an en 2017.

**Considérant que** ce contrat arrivant à échéance, il est nécessaire d'en signer un nouveau pour la saison 2018.

**Que** le contrat d'exploitation est conclu pour la durée de la saison estivale, soit du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2018, compte tenu des travaux qui seront engagés pour la rénovation et la requalification du site.

**Que** cette contractualisation permet au Grand Périgueux de confier à l'Office de Tourisme du Grand Périgueux, la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'animation du site du Lac de Neufont.

**BUDGET PREVISIONNEL 2018**DEPENSES

- charges à caractère général : 35 830€
- charges de personnel : 81 570€ **TOTAL : 117 400€**

RECETTES

- produits de services : 103 000€ **TOTAL : 103 000€**

Solde : - 14 400€

**Que** le bilan de l'exercice 2018 permettra d'envisager une discussion quant au partage d'éventuels bénéfices, bien que la perspective affichée porte davantage sur un léger déficit.

Il est donc proposé de renouveler le contrat de gestion et d'exploitation du Site de Loisirs de Neufont avec l'Office de Tourisme du Grand Périgueux pour l'année 2018.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de confier la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'animation du site du Lac de Neufont à l'Office de Tourisme du Grand Périgueux par le truchement d'un contrat de gestion et d'exploitation ;
- Autorise le Président à signer ledit contrat de gestion et d'exploitation pour une durée de 10 mois (1<sup>er</sup> mars-31 décembre 2018).

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	01 MARS 2018	Pour extrait conforme	01 MARS 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	01 MARS 2018	Périgueux, le	01 MARS 2018

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 02/03/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180208-DD0112018-DE